

Les relevés de notes et diplômes de la session 2019 sont disponibles au secrétariat élèves le matin de 8H00 à 12H00.

Pour l'acquérir vous munir, obligatoirement, d'une pièce d'identité.

ÉLÈVES MAJEURS : Les relevés ou (et) diplômes seront remis uniquement à l'intéressé sur présentation de sa pièce d'identité.

CAS EXCEPTIONNEL : A la personne désignée par le récipiendaire, munie d'une procuration, de sa pièce d'identité, et de celui du titulaire du diplôme.

ÉLÈVES MINEURS : Les relevés ou (et) diplômes seront remis à l'élève ou au responsable légal sur présentation de sa pièce d'identité et d'un document justifiant, le lien de filiation, la tutelle, etc..

POUR UNE TRANSMISSION PAR VOIE POSTALE : Vous renseigner auprès du secrétariat à ce numéro : 0262 92 95 25 ou par mail : secretariat2.patu@ac-reunion.fr